Saint-Paul
d'Abbotsford

PLAN D'ACTION EN RÉPONSE À LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE – 50, RUE CODAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford doit tester annuellement des adresses desservies par le réseau d'aqueduc afin d'en faire tester la qualité de l'eau acheminée. Ces adresses sont choisies selon les critères de priorités des sites de prélèvement, principalement classés selon leur année de construction. Lors des prélèvements effectués le 12 septembre 2022 au 50, rue Codaire, dans la buanderie, les résultats sur la quantité de plomb dans l'eau se sont avérés plus élevés que la norme, selon le certificat d'analyse officiel fourni par la compagnie Environex datant du 20 septembre 2022.

2. PLAN DE COMMUNICATION

Par souci d'informer le citoyen de la situation, une première communication fut transmise au propriétaire afin de lui faire part que les résultats pour cet immeuble indiquent une présence de plomb supérieure aux limites permises, soit de 0.025mg/L. L'avis de présence de plomb, ainsi que le certificat d'analyse officiel et le document *''Gestion du plomb dans l'eau potable : un guide pour les propriétaires d'un grand bâtiment''* lui fut envoyé en date du 28 novembre 2022.

3. STRATÉGIE DE REMPLACEMENT COMPLET DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB / SOLUTIONS

Considérant que l'entrée de service n'est pas en plomb, aucune stratégie de remplacement complet des entrées de services en plomb n'a été mise en place.

Selon d'autres prélèvements effectués à des adresses voisines, le 50 rue Codaire, semble être la seule adresse qui démontre une problématique de plomb élevé

dans son eau. Il semble donc que la problématique ne se retrouve qu'à cette adresse précise. Le propriétaire a entrepris des travaux de modifications dans la pièce où le prélèvement avait été effectué. Lors du prélèvement du 12 septembre 2022, l'échantillon avait été pris dans la buanderie qui a ensuite subi des travaux au niveau de la plomberie en date du 7 juin 2023, soit un changement de tuyauterie de l'entrée d'eau intérieure, l'ajout de valves et le remplacement du compteur.

4. SUIVI DE L'EFFICACITÉ

Un deuxième prélèvement a été effectué le 26 septembre 2023 suite aux travaux effectuées. Les résultats démontrent toujours une trop forte concentration en plomb dans l'eau de la buanderie sans que la source de contamination ne puisse être identifiée. Considérant que cette eau n'est pas utilisée pour consommation, l'investigation s'est poursuivie dans l'immeuble.

Ains, l'eau en provenance de toutes les cuisines de l'immeuble a été testée. Les prélèvements effectués le 27 juin 2024 ne démontrent pas de traces de plomb dans les cuisines des logements.

5. ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DES ACTIONS À RÉALISER

Considérant les tests négatifs quant à la présence de plomb dans les cuisines de l'immeuble, aucune action supplémentaire n'est prévue à cet effet.